

<http://circfecamp.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article129>



PPMS

- Administration - Sécurité -



Date de mise en ligne : vendredi 11 décembre 2015

Date de parution : 11 décembre 2015

Copyright © Circonscription de Fécamp - Tous droits réservés

PPMS Attentats-Intrusion et PPMS Risques majeurs

Elaboration des PPMS

Les écoles et les établissements scolaires doivent élaborer deux plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) pour faire face, d'une part à un événement naturel ou technologique majeur, et d'autre part à une situation d'urgence particulière liée à la menace terroriste ou à l'intrusion d'une personne malveillante.

La circulaire académique du 30 mai 2017 présente les données générales et les évolutions en matière de PPMS.

Deux outils sont proposés par la Mission santé et sécurité de l'académie de Rouen :

- " une maquette académique PPMS « risques majeurs »
- " une maquette académique PPMS « attentat-intrusion »

Exercices de mise en oeuvre des PPMS

Les exercices de mise en oeuvre du PPMS permettent de valider les dispositifs et de s'entraîner aux conduites à tenir en cas d'événement majeur.

Chaque structure d'enseignement doit organiser au minimum deux exercices de mise en oeuvre du PPMS au cours de l'année scolaire : un exercice PPMS « risque majeur naturel ou technologique » et un exercice PPMS « attentat-intrusion ».

Références et ressources

- " Circulaire n° 2015-205 du 25 novembre 2015 (BOEN n°44 du 26 novembre 2015) relative au plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs
- " Instruction ministérielle du 12 avril 2017 (BOEN n°15 du 13 avril 2017) relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires

Des documents thématiques relatifs aux risques majeurs et aux PPMS sont publiés par l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement.

(Rubrique « Les documents thématiques / Risques majeurs »)